

## Guichet unique : mesure phare du plan de rénovation thermique de l'habitat



L'une des mesures phares du plan de rénovation énergétique, annoncé par le Président de la République le 21 mars dernier, consiste à faciliter la prise de décision des propriétaires, notamment par la mise en place d'un guichet unique.

Ce guichet, "véritable service public de proximité au service de la rénovation énergétique", comportera deux volets :

- un numéro de téléphone et un site internet constitueront la "porte d'entrée" au niveau national pour les particuliers désireux de s'engager dans des travaux. Une importante campagne de communication sera lancée par l'État à l'automne pour les informer de la mise en place de ce dispositif ;

- des guichets de proximité vers lesquels le guichet national orientera les propriétaires, en fonction de leur profil et des aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Sous l'impulsion des préfets, les acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre des politiques de l'Anah, c'est-à-dire les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les Adil, voire les opérateurs, s'organiseront donc en conséquence. Ils devront faire en sorte que le particulier, potentiellement éligible aux aides de l'Agence, dispose d'un contact identifié et accessible sur son territoire. Ce lieu d'information devra le renseigner sur les aides existantes et l'orienter ensuite, s'il s'agit d'un propriétaire occupant, vers l'opérateur d'ingénierie chargé de l'accompagnement technique et social. [En savoir plus](#)

### ACTUALITÉS

#### DOM : des moyens et des outils renforcés



Dans le cadre du renforcement de l'action de l'Agence en faveur des départements ultramarins, l'adjointe au directeur général adjoint en charge des politiques d'intervention, Sylviane Bourguet, et la chargée de mission territoriale, Aziza Ezzedgui, effectueront un

déplacement en Guyane, début juillet. Elles participeront à une formation consacrée à la lutte contre l'habitat indigne, présenteront la circulaire DOM de l'Anah pour l'année 2013, ainsi que l'appel à projet proposé aux services de l'État en Outre-Mer. Elles iront également à la rencontre des collectivités porteuses de projets.

# 78 %

C'est la proportion de copropriétés qui nécessitent des travaux d'économie d'énergie.

### AGENDA

#### JUILLET

**4** : 22ème atelier mensuel de la DIHAL : "L'hôtellerie sociale, une alternative de logement ?".

[En savoir plus](#)

**16** : Conseil d'administration de l'Anah.

## Territoires

**5** : Formation sur le régime des aides auprès des conseillers des ADIL, organisée par l'Anah.

## SEPTEMBRE

**17 au 19** : 1er module de la formation dédiée aux instructeurs, organisée par l'Anah.

**24 au 26** : Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) à Lille. [En savoir plus](#)

## Territoires

**30** : Journée copropriétés à Montpellier, organisée par la DREAL Languedoc-Roussillon et le Centre de Ressources des Politiques de la Ville Languedoc Roussillon, Villes & Territoires.

## OCTOBRE

**1er et 2** : Congrès de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) à Tours.

[En savoir plus](#)

**4** : Atelier sur le thème du portage de lots de copropriété, organisé par le Forum des politiques de l'habitat privé.

[En savoir plus](#)

**14 au 18** : 2ème module de la formation dédiée aux instructeurs, organisée par l'Anah.

**15** : 3e assises Electricité & Habitat organisées par Promotelec. [En savoir plus](#)

**17** : Les Ateliers de l'Anah.

**17 au 20** : Fête de l'Énergie sur le thème de la rénovation thermique.

## Territoires

**22 au 24** : 1er module de la formation dédiée aux instructeurs, organisée par l'Anah à Montpellier.

## A LIRE

### Le nouveau guide des aides de l'Anah

### Rapport "péréquation et politique de la ville"

En 2013, l'Agence réaffirme son engagement à destination des départements d'Outre-mer et renforce les outils et les moyens financiers qu'elle met à leur disposition. La dotation globale pour ces territoires a en effet été multipliée par 3, passant de 3 M€ en 2012 à 9,5 M€ pour cette année. L'Anah s'engage à travers ses aides, et par l'intermédiaire de ses délégations, à sensibiliser les élus à la connaissance des outils existants en matière de traitement de l'habitat indigne et à aider à la mise en place de l'ingénierie nécessaire à ces opérations. Au-delà de son régime d'aide actuel, l'Anah lance cette année un appel à projets pour faire émerger des projets innovants en Outre-mer en matière de lutte contre l'habitat indigne et dégradé. [En savoir plus](#)

### **Diagnostic de copropriété : un atelier organisé en mai par le Forum**



Le 24 mai 2013 s'est tenu le premier atelier organisé par le Forum des politiques de l'habitat privé et consacré au diagnostic de copropriété. Animé par Didier Bravaccini, chargé de mission à l'Anah, et Véronique Guillaumin, déléguée générale du Forum, cet événement a

permis à soixante participants environ d'exprimer leurs points de vue respectifs et d'échanger sur les pratiques.

Lors de cet atelier, les collectivités locales, les opérateurs et les services de l'État ont fait part, en effet, de leurs expériences sur le terrain. Des cas concrets ont été exposés : les copropriétés des ensembles "Marguerite" à Sevran, des "Flamants roses" à Montpellier, du "Burck" à Pessac-Mérignac et du "Forum" à Saint-Étienne. Cet événement a également permis de mettre en évidence les difficultés et attentes des maîtres d'ouvrage et opérateurs, du stade de l'élaboration du cahier des charges initiant un diagnostic à l'appropriation des conclusions de ce diagnostic par les acteurs du projet.

Cette journée, riche en débats, a ainsi contribué à l'amélioration et au partage des savoir-faire de chacun. Un second atelier sur les copropriétés, consacré au portage de lots, aura lieu le 4 octobre prochain. [En savoir plus](#)

### **Mobilisation du parc privé à des fins sociales : une journée d'échanges organisée le 4 juin**



La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL) a organisé, le 4 juin dernier, une journée nationale d'échanges sur la nécessité de mobiliser le parc privé afin de loger les

ménages les plus modestes, notamment par l'extension du dispositif d'intermédiation locative "Solibail".

Près de 200 participants (associations, institutionnels, bailleurs

## **Construire sain - Guide à l'usage des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour la construction et la rénovation**

## **Préférences des ménages en matière de logement : résultats d'une enquête par expérience de choix**

privés) ont débattu au cours de cette journée. Les différentes modalités de captation de logements ont été explicitées et mises en perspective selon les territoires et publics (conventionnement, mandat de gestion, bail glissant, location sous-location, cession d'usufruit locatif...). Un temps a également été dédié aux approches innovantes en matière d'accompagnement.

L'enjeu réside donc aujourd'hui dans la construction de passerelles de collaboration entre les acteurs associatifs et institutionnels du volet social et ceux du secteur privé.

En savoir plus

## **TERRITOIRES**

---

### **La Vendée recrute son premier Ambassadeur de l'efficacité énergétique**



Les collectivités locales et les associations recrutent actuellement les premiers Ambassadeurs de l'efficacité énergétique. C'est notamment le cas du département de la Vendée, qui a engagé mi-juin Dimitri, 23 ans. Son action sera articulée autour de deux missions principales : la tenue de points d'information sur le programme Habiter Mieux et des visites à domicile.

Dimitri évoluera sous la responsabilité du directeur de l'ADiLe (Agence départementale d'information sur le logement et l'énergie) de la Vendée et sera attaché au pôle "Conseil en énergie". Créée en 1993 par le Conseil

général, cette agence constitue un guichet unique pour toutes les questions relatives à l'habitat, notamment la maîtrise de l'énergie. Le département de la Vendée fait donc partie des collectivités qui ont d'ores et déjà expérimenté la démarche du guichet unique, qu'il a souhaité articuler avec les missions de son Ambassadeur de l'efficacité énergétique.

Les Ambassadeurs, ce sont 1000 jeunes recrutés d'ici 2015 sur des emplois d'avenir, chargés d'informer et de sensibiliser les ménages, notamment ceux en situation de précarité énergétique, aux économies d'énergie et aux travaux de rénovation thermique. Il s'agit de l'une des mesures du plan de rénovation énergétique présenté, le 21 mars dernier, par le Président de la République.

### **Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne : première réunion de l'année**



Le 11 avril dernier s'est tenue la première CNLHI (Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne) de l'année. Celle-ci s'est prononcée sur l'éligibilité et/ou le taux de subvention à accorder pour 12 dossiers. 1,2 million d'euros ont été engagés.

Les dossiers des villes suivantes : Bédarieux, Saint-Etienne, Bram, Alès, Roubaix, Béziers, Montreuil, Elbeuf et Paris, ont été présentés et ont reçu des avis favorables. Ils illustrent la variété des territoires concernés par le phénomène de l'habitat indigne (de l'urbain au rural, du secteur tendu au secteur détendu) et des outils de financement de l'Agence mobilisés. En

milieu urbain, les échelles d'intervention peuvent par ailleurs être très différentes : du bourg à la capitale, en passant par la ville métropole.

Les prochaines dates de réunion de la CNLHI sont les 3 octobre et 12 décembre 2013. Le secrétariat de la CNLHI se tient à la disposition des territoires et des porteurs de projets pour les accompagner dans le montage de leur dossier : [commission-nationale-lhi@anah.gouv.fr](mailto:commission-nationale-lhi@anah.gouv.fr)

Caroline Randelli-Granier, chargée de mission à l'Anah, a par ailleurs assuré deux séquences de formation, en décembre 2012 et en mars 2013, dédiées à l'intervention de l'Agence dans la lutte contre l'habitat indigne. Dans ce cadre, elle a présenté aux participants les outils méthodologiques et financiers pour repérer et agir, en faisant un focus sur le recyclage foncier. [Lire le dossier des Cahiers de l'Anah page 12](#)

### **SEMERCLI : une SEM à l'action exemplaire en quartiers anciens**

Le 30 mai dernier, la SEMERCLI, société d'économie mixte (SEM) créée il y a 50 ans par la Ville de Clichy-la-Garenne, a fêté son anniversaire en



présence d'Isabelle Rougier, directrice générale de l'Anah. La collaboration entre l'Anah et la SEMERCLI dure depuis 30 ans et a permis à la ville d'offrir un nouveau visage à ses habitants.

Cette coopération exemplaire a su évoluer en fonction des besoins du parc privé du territoire et des outils développés par l'Agence. Dès 1986, des OPAH ont vu le jour et ont permis de réhabiliter près de 5 700 logements. En actionnant les leviers de l'OPAH copropriété et du plan de sauvegarde, la SEM s'est également saisie du problème des copropriétés en difficulté. Aujourd'hui, Clichy-la-Garenne met en œuvre les dispositifs novateurs proposés par l'Anah (RHI et THIRORI) pour lutter contre l'habitat indigne.

L'Anah s'appuie de plus en plus fréquemment sur le réseau des entreprises publiques locales pour amplifier son action en faveur de la restructuration des quartiers anciens dégradés. [En savoir plus](#)

## A VOIR



## ILS ONT DIT

**« Pour permettre un traitement plus rapide des logements déclarés indignes ou insalubres, le projet de loi prévoit la création d'une astreinte journalière à l'encontre des propriétaires bailleurs indécis, lorsque les travaux prescrits sur des logements insalubres ou indignes n'ont pas été exécutés dans les délais fixés par arrêté. Cette astreinte sera d'un montant de 200 euros par jour de retard. Une partie du produit de cette astreinte pourra être affectée à l'Anah, afin de subventionner les propriétaires de bonne foi n'ayant pas les moyens de réhabiliter leur logement. »**

a déclaré Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, lors de la présentation du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, le 26 juin 2013.

**DIRECTRICE DE PUBLICATION** Isabelle Rougier **REDACTRICE EN CHEF** Hilda Schmit  
**CONTACT** [communication@anah.gouv.fr](mailto:communication@anah.gouv.fr)

[Gérer votre abonnement](#)

« Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez en faire la demande par email à l'adresse suivante : [communication@anah.gouv.fr](mailto:communication@anah.gouv.fr) »